



26, 27 et 28 JUILLET 2019

40^e RALLYE MONTAGNE NOIRE

Championnat de France 2^e division – Coupe de France Coef. 4

5^e RALLYE MONTAGNE NOIRE VHC



SUPER TIRAGE AU SORT « 40^{ème} ANNIVERSAIRE »



REGLEMENT

Article 1 : Le présent règlement définit la procédure et le montant des lots attribués et tirés au sort à l'issue de la Remise des Prix du Rallye Montagne Noire 2019

Article 2 : Tous les équipages autorisés à prendre le départ, Modernes et VHC, participent à ce tirage au sort.

Article 3 : L'Organisateur du Rallye Montagne Noire procédera au tirage au sort de trois lots sous forme de bons d'achat auprès de l'équipementier RRS – 34270 SAUTEYRARGUES (Valables jusqu'au 31/12/2019)

1^{er} Lot : 2.500 euros TTC

2^e Lot : 1.500 euros TTC

3^e Lot : 1.000 euros TTC

Article 4 : Le tirage au sort débutera par le 3^{ème}, puis 2^{ème} et enfin 1^{er} gagnant.

Article 5 : A chaque tirage le lot sera remis uniquement à l'équipage présent physiquement à cette opération. En cas d'absence, il sera procédé à un nouveau tirage jusqu'à remise du lot concerné. Chaque numéro tiré au sort sera retiré pour le tirage suivant.